

sant 1,993,733 habitants pour représenter toutes les autres dénominations religieuses. Dans ce dernier chiffre il y en a 17,055 qui n'ont pas voulu dire à quelle croyance ils appartiennent; 5,146 qui ont déclaré n'en avoir aucune; 409 qui se sont crus déistes; 20 qui se sont infligé gratuitement l'épithète odieuse d'athée; 1,886 qui ont admis être encore dans les ténèbres du paganisme; 534 qui se sont rangés chevaleresquement dans les rangs des mormons et enfin 1,115 qui se sont proclamés les adhérents à la doctrine judaïque.

La population entière du Nouveau-Brunswick est de 285,594 individus parmi lesquels il y a 90,016 catholiques; c'est-à-dire que ces derniers forment plus d'un tiers de la population de cette province. Cette importante minorité est aujourd'hui privée des droits et privilèges dont jouissent les minorités des autres provinces, et ne peut donner à la jeunesse le même enseignement que reçoit celle des autres minorités. Ainsi il y a dans la province de Québec 1,191,516 habitants et dans ce nombre 1,019,850 catholiques, ce qui ne laisse que 171,666 particuliers pour représenter toutes les autres dénominations. D'un autre côté il y a dans l'Ontario 1,630,851 habitants parmi lesquels on trouve 274,162 catholiques: de sorte que la minorité de Québec ne forme qu'un septième, et celle d'Ontario, un sixième de la population entière de ces provinces respectives, tandis que la minorité du Nouveau-Brunswick forme plus d'un tiers de la population totale.

Je cite ces chiffres qui ont leur place logique dans ce débat, afin de démontrer quelle est l'injustice criante qui est faite à nos co-religionnaires dans le Nouveau-Brunswick en face d'une loi persécutrice qui prive cruellement un tiers de la population d'une province des droits et privilèges qui sont généreusement accordés à un sixième et à un septième des populations respectives des deux autres provinces.

Maintenant, Monsieur, je dirai à la majorité de